

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2023-58****Objet :****Modification du tableau des effectifs**

Date de la convocation : 21/09//2023  
Nombre de conseillers en exercice : 18  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 17

Votes	
Pour	17
Contre	0
Abstention	

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre et à dix-huit heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

**Étaient présents :** ALVERGNE Brice, , BARRAL Thibaut, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, DESCAMPS Danièle, MANDON Éric, LAFON Alain, MARY Julien, PARRA Christophe, RENOUARD Nathalie, VALERO Fanny, CLAVEL Inès, ORTUNO Thierry

**Étaient absents excusés :** CORIA Mathieu donne pouvoir à PARRA Christophe, REKKAB Claude donne pouvoir à CLAVEL Inès, MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), CUTANDA Josette (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise),

**Était absent :** Fanny Valero

Brice ALVERGNE est désigné secrétaire de séance.

---

Monsieur le Maire rappelle que le dernier tableau des effectifs a été adopté par le Conseil Municipal le 22 juin 2023.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément à la délibération numéro 2023-56, relative à la création d'un poste fonctionnel de Directeur Général des Services

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Hérault

Filière	Effectif au 1 <sup>er</sup> juillet 2023		Création	Suppression	Effectif au 1 <sup>er</sup> octobre 2023	
	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu			Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu
<b>Administrative</b>						
Directeur Général des Services	0	0	1	0	1	1
Attaché Territorial	3	3	0	0	3	2
Rédacteur Principal de 2eme classe	2	2	0	0	2	2
Rédacteur Territorial	1	1	0	0	1	1
Adjoint Administratif Principal de 2eme classe	3	2	0	0	3	2
Adjoint Administratif	2	2	0	0	2	2
<b>Technique</b>						
Technicien	1	1	0	0	1	1
Adjoint technique Principal de 2ème Classe	4	2	0	0	4	2
Adjoint technique	10	6	0	0	10	6
<b>Médico-Sociale</b>						
ATSEM principal de 1ere classe	1	0	0	0	1	0
ATSEM principal de 2eme classe	1	0	0	0	1	0
<b>Animation</b>						
Animateur Principal de 1ere classe	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'animation Territorial	9	8	0	0	9	8
<b>Culturel</b>						
Adjoint Terri du patrimoine principal de 2eme classe	1	1	0	0	1	1
<b>Police</b>						
Chef de service Police Municipal	1	0	0	0	1	0
Brigadier-Chef Principal	1	1	0	0	1	1
Brigadier	1	1	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>30</b>

Département de l'Hérault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE** d'approuver le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023

**INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi au budget principal, chapitre 012, articles 6336, 6411, 6451, 6453.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 28 septembre 2023

Le Maire  
Thibaut BARRAL

